

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné que l'ordonnance numéro OCA21-08-1-1, autorisant la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (CSLDC) à offrir gratuitement pour la session du printemps 2021, des ateliers virtuels du 6 avril au 7 juin 2021 et à déroger aux tarifs prévus à l'annexe B du Règlement numéro RCA21-08-1 sur les tarifs en accordant la gratuité pour certaines activités, a été adoptée par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent à sa séance extraordinaire du 17 mars 2021.

Avis est aussi donné que cette ordonnance est déposée au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée.

Fait à Montréal, le 20 mars 2021

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement